



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délais de paiement

Question écrite n° 129715

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'un des buts de la loi « LME » qui était de réduire les délais de paiement entre les entreprises pour éviter le recours à des volumes de trésorerie pénalisants. En ce qui concerne les entreprises du bâtiment c'est l'effet contraire qui semble s'être produit. Les restrictions apportées par les assureurs crédit au monde du BTP, doublées d'un allongement des délais pratiqués par les donneurs d'ordre, génèrent mécaniquement des besoins de fonds de roulement dommageables pour ces entreprises qui sont pour la plupart des PME. Il lui demande donc quelles dispositions il entend adopter pour contraindre les donneurs d'ordre au respect des délais de paiement réglementaires.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129715

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1954

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)